



Communiqué de presse

Paris, le 16 juin 2022

Travail par forte chaleur en été : comment agir en prévention ?

Dans le contexte actuel de vague de chaleur et l'éventualité d'un épisode caniculaire, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) attire l'attention des entreprises sur la prévention des risques liés au travail en période de fortes chaleurs estivales.

Les salariés qui travaillent à l'extérieur comme les jardiniers, les salariés du BTP, les ouvriers agricoles... peuvent être exposés en été à des contraintes thermiques fortes. En période de canicule, l'ensemble des travailleurs peut être concerné par ces risques.



Les principaux risques pour les salariés sont le coup de chaleur et la déshydratation. Le coup de chaleur est rare mais grave : il est mortel dans 15 à 25 % des cas. La chaleur peut également agir comme facteur aggravant de pathologies préexistantes, essentiellement cardiorespiratoire, rénale et endocrinienne.

Des mesures de prévention peuvent être mises en place par l'employeur pour prévenir les risques liés au travail en période de fortes chaleurs : organiser le travail en adaptant les horaires des salariés, augmenter la fréquence des pauses, former et sensibiliser les salariés...

Pour en savoir plus sur les effets sur la santé, les mesures de prévention, les obligations des employeurs..., retrouvez notre dossier web [« Travail à la chaleur »](#)



[Retrouvez nos supports de sensibilisation sur le travail par forte chaleur](#)

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité sociale – branche accidents du travail / maladies professionnelles. Notre métier, rendre le vôtre plus sûr. Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; [www.twitter.com/INRSfrance](https://twitter.com/INRSfrance)

Pour vous désabonner [cliquez-ici](#)